

Le Matin

QUOTIDIEN

Abonnements :

PORT-AU-PRINCE	UN MOIS.	G. 2 00
	TROIS MOIS.	« 5.00
DÉPARTEMENTS	UN MOIS.	« 2.20
	TROIS MOIS.	« 6.00
ÉTRANGER.....	UN MOIS.	« 3.00
	TROIS MOIS.	« 8.00

DIRECTEUR :

Clément Magloire,

RÉDACTION-ADMINISTRATION

45, RUE ROUX, 45.

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les manuscrits insérés ou non ne seront pas rendus.

Pour tout ce qui concerne l'Administration du Journal, s'adresser à Monsieur Arthur ISIDORE, 45, RUE ROUX ou Bonne-Foi.

LE VÉRITABLE ESPRIT

De la Campagne Sociale du MATIN

Les conclusions de la science sociale, que nous essayons de propager dans notre pays, font ressortir avec la plus grande évidence et la plus grande netteté les propositions suivantes :

Bien que l'œuvre des Pouvoirs publics constitués dans une société puisse se répercuter favorablement ou défavorablement sur la marche des affaires sociales, il n'est pas vrai de penser que le mal d'une société soit politique et que tout remède à ce mal puisse résider dans le capricieux changement des gouvernements ;

Une société doit trouver en elle-même, dans sa propre organisation les conditions de stabilité et d'harmonie ;

Les Pouvoirs publics sont précisément le résultat de l'organisation sociale ; celle-ci produit ceux-là comme le figuier produit la figue, la vigne le raisin. Les révolutions politiques et les changements fréquents de gouvernements appartiennent à cette catégorie de remèdes qui passent à côté du mal sans l'influencer et qui aggravent le malaise social aussi sûrement qu'une mauvaise médication aggrave l'état d'un malade ;

Les conditions essentielles d'une organisation sociale sont :

1^o Le sentiment de l'Indépendance personnelle, créé et développé, même avec exagération, dans chacun des membres du groupement social ; et il faut entendre par là que chacun doit s'élever par le seul moyen de son travail, de son énergie sans rien devoir, ou en devant le moins possible, aux protections, à l'appui d'autrui, aux sollicitations et aux longues stations dans les antichambres officielles, toutes choses dont la pratique est destructive du sentiment de dignité personnelle et du respect de soi-même.

2^o La constitution régulière des familles, celles-ci constituant le noyau de la société, la « molécule sociale »

l'élément sans lequel il n'y a pas de société possible. La famille ne peut être régulièrement constituée que lorsqu'une liaison légitime unit l'homme et la femme ; lorsque l'autorité paternelle n'abdique pas ses droits et pratique, ses devoirs qui sont : l'éducation des enfants, trop abandonnée chez nous à l'action insuffisante de l'école ; la transmission aux enfants, par l'exemple et le précepte, de la loi morale, c'est-à-dire de la notion exacte de ce qu'il peut faire dans la vie et de ce qu'il faut éviter pour inspirer le respect et de l'estime tant aux autres qu'à soi-même ; chez nous, ce devoir est trop abandonné à l'action insuffisante du prêtre ; le choix imposé à l'enfant d'une carrière indépendante, qui le met à même de se suffire dans la vie ;

3^o Le patronage des familles inférieures par les familles supérieures et il faut entendre par là, que ceux qui ont plus de capacité, plus de prévoyance, qui disposent du travail et des moyens de travail, les familles patronales, pour parler le langage de la science sociale, doivent employer et aider à s'élever les incapables, les imprévoyants, ceux qui n'ont que leur effort personnel à offrir, en un mot, les familles ouvrières. Il ne s'agit pas seulement de leur donner du travail et d'assurer leur paie, mais aussi de contrôler l'usage qu'ils font de leur argent, de les porter à le faire servir à leurs besoins réguliers, de leur inspirer l'horreur du vol, du libertinage, du mensonge, de l'ivrognerie, de les astreindre à élever convenablement leurs enfants, de les aider à élever leur condition au point de vue moral, intellectuel et physique, de les assister efficacement dans les phases extraordinaires de l'existence, chômage, survenance d'enfants, mortalité, maladies, accidents ; de les détourner des réunions perturbatrices, de les enlever à l'action néfaste des exploiters politiques ;

Les familles patronales doivent de plus l'assistance de leurs conseils à celles des familles ouvrières de leur voisinage qui y sont installées et travaillent pour leur compte ; celles d'une même localité doivent s'entendre pour faire en commun ce que les moyens particuliers ne suffisent pas à accomplir : services de la voirie, des écoles, du culte, de l'assistance publique, de l'hygiène publique, des récréations publiques, de la police particulière, — services qui, pour la plupart, sont aux mains des conseils communaux et que ceux-ci, qui ne les accomplissent guère, faute d'organisation et de ressources, seront mis à même d'effectuer, grâce au concours des pères de famille et des chefs d'entreprise de la région ;

4^o Le gouvernement local mis ainsi par la force des choses entre les mains des plus intéressés de la localité, — le système entraînant par voie de conséquence la suppression, en ce qui concerne la localité intéressée, du concours pécuniaire de l'État ; partant l'allègement du Budget général, partant, la diminution du fonctionnarisme ; partant, l'atténuation de notre système centralisateur et communautaire. Je n'ai pas la prétention de toucher par cette énumération à tous les points de détail du vaste ensemble qui constitue la question sociale et je ne veux aujourd'hui qu'indiquer quels genres de fondement nous croyons utile et convenable de donner à la réforme sociale que nous appelons de tous nos vœux.

Je veux surtout rétablir sur ses bases naturelles une discussion qui, provoquée par nous dans les conditions que nous venons de dire, tend parfois à changer d'allure et d'objet au gré des vues personnelles de chacun. Et à l'égard de ces déviations que l'on a tendance à imprimer à une campagne que nous avons si rigoureusement orientée, je crois nécessaire de formuler les deux « motions d'ordre » suivantes :

1^o Les études sociales nous ayant permis de découvrir dans l'organisation des sociétés anglo-saxonnes les éléments de l'organisation que nous venons d'esquisser à grands traits, nous proposons aux éducateurs nationaux et à ceux que leur mission

désigne pour être des directeurs de l'opinion, l'exemple de l'organisation sociale des Anglo-Saxons ; ET C'EST TOUT.

Nous sommes les premiers à reconnaître et à proclamer que notre race est l'objet du mépris plus ou moins atténué de toutes les races blanches, et nous ne tentons aucun rapprochement du côté des races anglo-saxonnes, puisque, tout aussi bien, nous nous proposons de combattre tout rapprochement exagéré du côté des races latines qui, chaque jour, nous humilient et nous exploitent comme leurs pareilles anglo-saxonnes.

Nous proposons de suivre le régime social anglo-saxon ; nous ne disons pas d'épouser les passions ni d'adopter les vices qui peuvent être l'apanage des individus de ces sociétés. Quand le médecin prescrit au malade le régime végétarien, il ne lui dit pas pour cela de dévorer à la façon des chevaux et des ânes, ni de ruminer à la façon des bœufs.

2^o Notre façon de concevoir la réforme nationale étant le contre-pied des solutions proposées par les politiques, nous nous croirons dispensés de répondre à aucune contradiction conçue dans des vues nettement politiques.

Libre à chacun de se rallier à la conception qui paraît le plus conforme à son tempérament, à ses désirs ou même à ses passions. Mais quant à nous, nous avons un aiguillage, nous le suivrons sans tenter de dérailler et dans cette voie nous soutiendrons avec plaisir toute discussion sincère, courtoise et scientifique.

PAGES D'HISTOIRE

MARRONNAGE

ET

CHEFS DE BANDES

VI

Nous abordons ici la dernière partie de cette étude. Sans doute nous nous sommes arrêtés longuement sur toutes les classes de la colonie en parlant du marronnage et des chefs de bandes. Mais le lecteur nous pardonnera ces di-

gressions, s'il se rappelle que la société forme un tout si complexe, qu'on ne saurait isoler aucune de ses parties pour l'étudier séparément. Les influences dans le corps social sont réciproques et produisent les plus lointaines répercussions. Nos pères ont connu bien des jours d'angoisses pour nous donner la liberté, notre devoir à notre tour est de chercher à mettre en pleine lumière les moindres épisodes de leur lutte héroïque.

Donc avec la venue de Toussaint sur la scène politique de la colonie, le rôle social des esclaves commence et l'apparition de ce nouvel élément de lutte vient compliquer davantage les irritantes questions qui déjà étaient à l'ordre du jour. Autour de cette haute personnalité historique se groupent rapidement des hommes appelés à exercer une influence considérable sur les événements de St Domingue. Chose remarquable et que nous devons noter en égard au sujet qui nous occupe, un grand nombre de ses compagnons de Toussaint venait directement du maronnage ou bien était des chefs de bandes.

La grande difficulté consistait maintenant à réunir tous ces tronçons épars de la classe des esclaves à les animer d'un même esprit à discipliner leur action pour le jeter à leur tour dans ce terrible conflit de races qui bouleversait la colonie depuis plusieurs années.

Le génie de Toussaint avait su réaliser cette œuvre immense et quand, par une habileté à peine croyable il devenait le personnage le plus influent de la colonie, l'unité politique et sociale de la classe des esclaves, était faite. Sans doute, et, nous l'avions fait remarquer — les héros de la montagne n'acceptaient pas tous, la subite élévation du premier des noirs ; mais leur absence ne contrariait guère, la grande idée que couvait déjà, la pensée de Toussaint.

Alors, la lutte recommence vive, ardente soutenue par le machiavélisme colonial augmenté de la rivalité des compétiteurs évincés par la politique victorieuse de Toussaint.

Par la force des choses, une sourde rivalité était née entre les affranchis qui occupaient alors la scène politique et les esclaves. Les colons immédiatement s'employèrent à tirer parti de cette déplorable circonstance. Ils affichèrent une nouvelle attitude, se firent les courtisans de Toussaint pour le perdre. Un long frisson de joie courut leur rang, lorsque les cohortes du nord s'ébranlèrent pour envahir le sud où dominait Rigaud, le chef reconnu des affranchis. Le mot d'ordre était passé. Il fallait porter les noirs et les affranchis à s'entredéchirer, pour reconquérir sur les débris de ces deux classes, leur prépondérance politique.

Cependant cette victoire de Toussaint ne fut pas immédiatement celle des colons, momentanément Toussaint tira d'elle, toute sorte d'avantages pour consolider son pouvoir et réduisit les colons à être tout bêtement les artisans de sa rapide et foudroyante ascension. Les vaincus du sud abandonnèrent en effet la colonie, mais lorsque les colons essayèrent de ruiner l'influence de Toussaint, ils trouvèrent tant de résistance de la part de cet homme, qu'ils durent se ranger sous sa bannière en faisant une occasion meilleure. Est-ce à dire que le coup n'avait pas porté ? Nous sommes loin de le croire, car à

un double point de vue, les résultats obtenus par le vainqueur étaient désastreux et préparaient sa ruine.

Toussaint se trouva subitement, en face de circonstances que malgré toute sa clairvoyance il ne pouvait dominer entièrement. Elles résultaient de toutes ces luttes antérieures à son gouvernement et de la situation des esprits. A l'état de guerre avait succédé une vie de tripotages politiques, menés avec art par les colons qui avaient envahi le conseil du gouverneur, arrivaient parfois à y faire prédominer leurs avis. Plus raffinés, plus habitués à cette vie d'intrigues, la caractéristique des cours Européennes d'alors, ils se livraient à une sorte de marivaudage politique où succomba le génial bon sens de Toussaint. Les généraux noirs, ses vieux compagnons d'armes, constatarent avec effroi, cet envahissement de son conseil par cette clique coloniale. Ils désapprouvèrent, mais n'osèrent protester bien haut, par crainte de la colère souvent terrible du dictateur. Il se créa donc, sourdement, lentement, même parmi ces derniers, un esprit d'hostilité latente contre ses décisions. Les affranchis, à leur tour, n'acceptaient pas à servir sans arrière-pensée les vues du gouverneur. Les souvenirs de la récente et néfaste guerre civile, étaient trop vivaces pour ne pas dissimuler un levain de haine, sinon de mécontentement général dans cette classe contre Toussaint. Aussi, lorsque les troupes françaises débarquèrent dans l'île en 1802 pour y rétablir simplement l'esclavage, l'influence de Toussaint avait tellement baissé, que malgré des efforts prodigieux, il ne peut leur opposer qu'une inefficace résistance. La chute de Toussaint fut sans doute, une perte pour la cause de l'indépendance ; mais en laissant la rade des Gonaïves, il pouvait dans la pleine conscience de l'œuvre accomplie, annoncer la prochaine redemption de la race en un baptême de feu et de sang.

D^r J. C. DORSAINVIL

Les ravages du mauvais temps à Thomazeau

DÉTAILS COMPLÈTS

Lundi, 28 Septembre dernier, à 2 heures 1/2 du matin, un terrible ouragan s'est abattu ici, à l'issue duquel un violent tremblement de terre a passé dans la direction N. E., causant beaucoup de dégâts.

Parmi les bureaux publics endommagés, nous citons le bureau de la Place, dont le toit est venu effondrer la galerie du bureau du Conseil communal qui est en face ; — la Prison dont la couverture a presque disparu ; — le Tribunal de Paix a eu la chance de ne perdre qu'une seule feuille de tôle ; — le Presbytère a perdu son balcon, côté Nord ; — Les dames Charles Albert, Joseph Daguerre et Vve Paul Pierre furent obligées d'abandonner leurs maisons découvertes par les fortes rafales et s'exposer avec leurs enfants au passage des toles qui, dans cette nuit noire, s'en allaient dans toutes les directions.

De gros arbres, malgré leur taille colossale, ont été arrachés de terre, obstruant, par ainsi, dans tous les sens, les chemins communiquant le bourg avec ses environs. Point n'est besoin de parler des bananiers et autres qui s'étendent sur le sol comme des soldats en campagne ;

les autres palmiers, pour ne pas jalouser le sort de ces derniers, ont fait comme eux.

L'orage a un peu cessé vers 6 heures 30 ; le vent s'est un peu calmé.

Pour ce qui s'agit de la rivière « Bodée » qui, à notre humble avis, devrait s'appeler « Débordée », et qui arrose une grande partie de la vaste 2^e Section de la Grande Plaine, en cette commune, son rôle a été si bien joué qu'elle a empêché la circulation des Chemins de fer.

La gare de l'Étang Manneville a été fortement endommagée ; les établissements du général Sambour à « Coustard » sont dans un état tel qu'ils font pitié à voir. A l'entrée du Bourg, quelques cocotiers et deux énormes manguiers ont failli enterrer vivant le Préposé d'Administration, Monsieur Turenne Hippolyte et sa famille.

Nombre de maisons sont tombées dans la 1^{re} section de la Grande Plaine qui, heureusement, n'ont pas fait de victimes humaines.

L'Église de Ganthier a été complètement découverte beaucoup de maisons, du Chef-lieu de ce quartier sont tombées.

Dans les 1^o et 2^o sections rurales des « Crochus », on a eu à déplorer la destruction de la chapelle « Plésance », de la majeure partie des jardins, de beaucoup de maisons et la perte de bon nombre d'animaux.

La Chapelle « Croix des-Missions » de la section de « Fond-Verrettes » a disparu, huit personnes, dont trois filles sont noyées par la crue de la rivière ; presque toutes les maisons ont disparu, les une abattues par les vents, d'autres, entraînées par les eaux.

On estime à deux cents le nombre des animaux disparus dans la catastrophe.

Dans la Section « Pays Pourris », où le vent fut plus violent, les ravins, débordant de toutes parts, ont laissé les familles sans abri, ravagé tous les champs et occasionné la mort de huit personnes, dont quatre enfants ; bon nombre d'animaux ont disparu. C'est le point de la commune qui a le plus souffert, cela se comprend, car, située dans les hauteurs de la partie Sud de l'île, directement sur le passage de la seconde phase du cyclone, cette section devait indubitablement succomber.

ATTENTION !

Lisez dans le prochain numéro l'avis concernant " La Tannerie Continentale. "

FAITS DIVERS

RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Observatoire

DU SÉMINAIRE COLLÈGE St-MARTIAL

MARDI 6 OCTOBRE

Baromètre à midi 759,3 ^m/_m
minimum 22 7
Température maximum 31. 6
moyenne diurne 26. 8

Ciel très nuageux toute la journée A 4 h. du soir, légère secousse de tremblement de terre : direction NNW.

A 4 h. 30, éclairs au sud.

Le baromètre est légèrement en hausse.

R. BALTENWECK

Tribunal civil

Ce matin les juges se sont réunis en la Chambre du conseil aux fins de procéder au roulement trimestriel du 6 Octobre au 31 Décembre.

Le roulement a été ainsi fait :

Audiences civiles ordinaires

Lundi : Janvier, Maignan, un suppléant de service.

Mardi : St-Rome, Valmé, un suppléant de service.

Mercredi : Maignan, Vallès, un suppléant de service.

Jeudi : Day, Désir, un suppléant de service.

Audiences civiles extraordinaires

Vendredi : Champagne, Désir, un suppléant de service.

Audiences correctionnelles

Lundi : Mondestin, Nicolas, un suppléant de service.

Mercredi : Vieux, Vallès, un suppléant de service.

Jeudi : Mondestin, Nicolas, un suppléant de service.

Audience civile du 6 Octobre 1908

Le Tribunal a pris siège sous la présidence du Juge-Doyen A. St-Rome, assisté de Mr Lys Latortue, Substitut du Commissaire du Gouvernement.

Le Jugement suivant a été rendu :

Celui qui entérine le rapport des experts des successions V^e Ducasse, née Duval et Lucie Favard.

Banque Nationale d'Haiti

Nous avons reçu du Département des Finances une intéressante brochure contenant différentes pièces relatives aux négociations purement officielles pendantes entre le Gouvernement et la Banque.

Le Département conclut ainsi : « Durant ces dernières années, le Département des Finances, conscient de son droit, a eu à prendre deux mesures imposées par les circonstances : la réduction des intérêts de la Dette intérieure et le retrait du service de la Trésorerie de la Banque Nationale d'Haiti.

« En dépit d'avis pessimistes, ces deux mesures sont, depuis longtemps dans le domaine des faits accomplis sans heurt et sans complications.

« Si dans l'intérêt supérieur et évident de posséder un VÉRITABLE instrument de crédit le peuple haïtien veut renouer avec la Banque Nationale d'Haiti, il le pourra sans craindre à aucun moment — les pièces ci-dessus l'établissent — aucune conséquence fâcheuse de la résolution législative du 31 Juillet 1905. »

La question de la Banque était d'un haut intérêt national, nous nous proposons d'exposer ici quelques points d'une certaine importance.

En Plaine

Ce matin à 7 heures, un train spécial emmenait en plaine Mr Laraque, Secrétaire d'Etat des Travaux publics et le Général Coicou, chargé de l'Arrondissement, constater les dégâts du mauvais temps de ces jours derniers.

Allo !! Allo !!

Nous annonçons la semaine passée que le Two-Steps de l'artiste Bonnell: Allo ! allo ! serait prêt samedi au plus tard. Le mauvais temps ayant largement contribué à contrarier les employés de l'Imprimerie, il est bien certain que le morceau sera prêt avant le huitaine.

Les souscripteurs de la province recevront leurs exemplaires par l'entremise d'un correspondant pour chaque ville. Les amateurs de la capitale peuvent s'inscrire au bureau du *Matin* ou chez le compositeur 81. Rue Tiremasse (St Joseph)

Service de l'Abattoir

Le concessionnaire de l'abattoir informe les bouchers de cette ville qu'à partir du 1^{er} Novembre prochain, ils auront à payer un droit de surveillance de nuit de C. 025 par chaque quartier de bœuf ou boeuf entier laissé en dépôt à l'abattoir. Ceux qui ne voudront pas se conformer à cette décision seront dans l'obligation d'enlever leur bœuf tout de suite après l'abatage, sinon ils prendront à leur charge l'achat des cordes et le salaire d'un surveillant de nuit.

Le concessionnaire décline toute responsabilité.

Port-au-Prince, le 5 Octobre 1908.

ARSÈNE DUVIGNEAUD.

Buss neuf

Attelé de bons chevaux, à louer pour baptêmes, courses en ville, promenades à la campagne, etc.

S'adresser à M^{me} F. Sines, N° 156, Rue du Magasin de l'Etat.

A vendre

Un buss Felch, tout neuf.
S'adresser au *Matin*.

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL DE PAIX SECTION NORD

Un accident entre enfants, de même âge, qui s'amusaient à un jeu quelconque nous a procuré l'agréable plaisir de voir de près Madame Charly.

—Vous la connaissez, n'est-ce pas ?

—Non, je ne la connais pas.

Vous ne la connaissez pas !

Madame Charly! cette grosse femme anglaise, la femme du cocher. Eh bien ! mon cher, il vous reste bien des choses à voir. Elle est d'une grosseur à faire peur, elle ne marche pas, elle roule, très lestement cependant; sa vitesse est celle d'un énorme ballon entraîné par le vent. Ses bras sont courts, ses mains potelées, une face large avec un nez évasé; une bouche fendue et plate, des traits irréguliers. C'est une anglaise : anglaise des colonies (*Jamaïque ou îles sur-*

sa petite fille de 15 ans qu'elle envoyait au marché reçut un coup de pierre d'un petit garçon effronté qui pensait sans doute à mal. Comme il y eut contusion et que le sang coulait derrière l'oreille gauche, l'affaire fut portée à la barre du tribunal où comparut en personne la grosse Madame Charly avec son Conseil, Me Patry. Cependant, elle n'entend pas donner à ce petit accident de gamins aucune importance capitale, elle est femme, peut-être, même; elle sait ce que c'est que les enfants dans leur turbulence, dans leur effronterie, dans leur cache-cache aux *petits amours*.

Me Patry qui étale toute la sensibilité de son cœur, de son âme de patriote s'extasie devant cet acte magnanime, le désintéressement complet de l'anglaise; sa cliente, lui, réclame la conciliation de cette affaire et le renvoi des parties simplement; mais comme l'action publique est en mouvement, le tribunal veut en connaître cependant. Que voulez-vous ! *Dura lex, sed*

Docteur Blain requis par Madame Charly l'examina la blessure et en a fait les premiers pansements.

Aucune condamnation n'est sortie de ce petit incident de simple police. La bonne anglaise au cœur tendre a fini par avoir raison de la sévérité du juge par l'insistance qu'elle aura mise à ne pas voir donner à un petit fait qu'elle juge insignifiant. Elle prend sa chère enfant, elle la soignera à ses frais, elle paiera tout pour que l'on s'en aille plus loin avec ce petit incident.

Pour demain

La publication du beau discours prononcé par le bâtonnier de l'Ordre des avocats, à l'occasion de la cérémonie de l'ouverture des tribunaux.

Nouvelles Étrangères

Dernières Dépêches

LE MANS 5. — Mr Wilbur Wright a établi le record de la navigation aérienne avec un passager; sa machine est restée en l'air 55 minutes et a couvert une distance de 36 milles.

LA HAVANE 5. — Le paquebot « Fuerst Bismarck » est arrivé ici avec une journée de retard ayant souffert d'un violent ouragan du côté des Bahamas. Les paquebots français et espagnol « Navarre » et « Maria Christina » ne sont pas encore arrivés; leur retard cause beaucoup d'inquiétudes.

WASHINGTON 5. — On a fixé l'itinéraire de retour de l'escadre américaine de cuirassés qui se trouve en ce moment dans les eaux du Pacifique. Après sa visite au Japon, l'escadre ira à Manille d'où elle partira le premier décembre pour arriver à Colombo (Ceylan) le 14 où elle restera six jours et se dirigera ensuite à Suez où elle arrivera le 5 janvier.

Les cuirassés mettront ont un mois dans leur voyage par la Méditerranée. Ils visiteront les ports d'Athènes, Malte, Alger, Naples, Genève, Lisbonne, Villefranche, Marseille, Bagia del Negro et Gibraltar. De ce dernier port l'escadre partira le 6 février pour les Etats-Unis où elle arrivera vers le 22 février.

BOMBAY. — Le nombre des cadavres recueillis jusqu'à présent à Hyderbad par suite des inondations de la rivière Musi dépasse 7 000.

WASHINGTON 5. — Avant de terminer les sessions du congrès de la tuberculose on a décidé qu'on se réunira de nouveau à Rome en 1911.

VENTE PAR VOIE PARÉE

En vertu d'une obligation hypothécaire passée en faveur de Mademoiselle Euphémie Munier par M^{lle} Marie Crispin, au rapport de Me Monfort Solages, alors notaire en cette ville, le vingt et un décembre mil neuf cent six, enregistré; 2° d'un jugement rendu entre les parties par le tribunal civil de ce ressort le treize juillet de cette année et déjà signifié tant à l'avocat qu'à partie, lequel jugement a acquis l'autorité de la chose jugée.

Il sera procédé le lundi que l'on comptera douze octobre de cette année, à trois heures de l'après midi, en l'étude et par le ministère de Me Astrel Leforest, notaire à Port-au-Prince, Grand'Rue N° 75 à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une quantité d'un quart de carreau de terre dépendant de l'habitation Damien située en la plaine du Cul-de-Sac, section des Varreux, Commune et Arrondissement de Port-au-Prince, laquelle quantité de terre est bornée: au Nord, par Adrassaint et L. Barbancourt; à l'ouest, par le reste de la propriété; au Sud et à l'Est par Pauline Mondésir. Tel, d'ailleurs, que ce terrain est désigné dans ladite obligation hypothécaire. La dite vente aura lieu, outre les charges de l'enchère, sur la mise à prix de Quatre cent quarante et une gourdes soixante-quinze centimes.

A la requête de Mademoiselle Euphémie Munier, propriétaire, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, ayant pour avocat

Me Léonce Viard, au cabinet duquel, en cette ville, 75, rue du Magasin de l'Etat, a été faite l'élection de domicile, contre Melle Marie Crispin, propriétaire, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, ayant pour avocat constitué Me Raymond alié.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me Léonce Viard, avocat poursuivant, ou à Me Astrel Leforest, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Port-au-Prince, le 7 octobre 1908

LÉONCE VIARD, avocat

CABINET DE M. LÉONCE VIARD

75, Rue du Magasin de l'Etat

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ,
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

« Extrait des minutes du
« Greffe du Tribunal Civil
« de Port-au-Prince ».

L'an mil neuf cent huit et le Jeudi premier Octobre à dix heures du matin.

Au Greffe du Tribunal civil de Port-au-Prince et par devant nous B. Rousseau, commis-greffier du siège, soussigné, a comparu Madame Veuve Mérajothe Gressine, née Eugénie Péliex, propriétaire, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, assistée de M^r Léonce Viard, son avocat, laquelle nous a déclaré qu'elle renonce purement et simplement à la communauté qui a existé entre elle et son époux et qu'en sa qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs Edgard, Eugène, Mérajothe, Eva et Noémie Gressine, elle accepte sous bénéfice d'inventaire la succession ouverte au profit des mineurs.

Dont acte La comparante a signé avec nous après lecture ainsi que son avocat. (Signé) Dme. Vve. M. B. Gressine, Léonce Viard, avocat, B. Rousseau.

Enregistré à Port-au-Prince le trois Octobre mil neuf cent huit, folio 487/488, N° Case 4404 du Régistre V. No 3 des actes judiciaires. Perçu droit fixe, cinquante centimes. Le Directeur principal de l'Enregistrement (signé) C. F. Carvalho. Vu : Par autorisation du contrôleur (signé) Cyrus Saurel. Pour expédition conforme. Collationné (signé) B. Rousseau.

Pour extrait conforme à l'expédition.
LÉONCE VIARD, av.

POUR NOS INDUSTRIELS

LA FABRIQUE James Leffel & Co

Dont les Usines comptent parmi les plus importantes des Etats-Unis et qui jouit d'une réputation mondiale, a décidé de constituer une Agence en notre pays pour tous les articles de sa spécialité: MACHINES A VAPEUR, CHAUDIÈRES, LOCOMOTIVES, POMPES, TURBINES DE TOUTES LES DIMENSIONS sont vendues par elle à des conditions *exceptionnellement avantageuses et garanties de premier choix*.

Ces articles sont livrés sur le wharf de New-York solidement emballés en vue d'une longue traversée.

On peut en voir des spécimens à l'Usine Saint Michel (ARCAHAIE) où machines et chaudières fonctionnent depuis plusieurs années à la satisfaction du propriétaire, M^r Michel Sylvain seul Agent pour Haiti de la Fabrique James Leffel & Co

Prière d'adresser toutes demandes de renseignements et toutes commandes au dit Agent.

43, Rue des Fronts Forts,
PORT-AU-PRINCE

Mr C. L. Verret

Tailleur-Marchand

Donne avis à sa bienveillante clientèle que sa maison No 7, Rue Traversière est toujours bien pourvue d'une variété d'étoffes de la haute nouveauté parisienne.

QUALITÉ SUPÉRIEURE. COUPE ÉLÉGANTE TRAVAIL SOIGNÉ. EXÉCUTION PROMPTE

Prix très réduits !

Poudre Dentifrice ANTISEPTIQUE

DE

A. BONHOMME, PHARMACIEN.

Prix à l'Exposition communale du 1^{er} Mai 1907 de Port-au-Prince.

Dépôt: Pharmacie St-Antoine

Avenue John-Brown (Lalue).

PORT-AU-PRINCE (HAÏTI)

Prix de la boîte G. 1.50

Romulus

On trouvera aux Bureaux du *Matin* le remarquable Roman historique de FERNAND HIBBERT: ROMULUS, au prix de Trois Gourdes le volume.

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle a établi en cette ville à partir de cette date, une maison de Commerce.

Aux Cayes, 1^{er} Octobre 1908.

Madame PRESSIA JEAN

Hôtel Bellevue. —

Le mieux situé, le plus confortable. — Champ-de-Mars. — Cuisino renommée. — Vue sur la mer.

P. C. S.

Le public est prévenu qu'à partir de demain, 7 du courant, le train circulera, à 6 h. 30 et à 10 h. 30, entre **Port-au-Prince**, et **Tabarre**, donnant communication avec l'autre rive de la Grande Rivière par le train qui y est cantonné et qui ira jusqu'à **Coustard** (Grande Plaine).

La Direction **ne garantit pas le passage de la rivière.**

La Direction

Cie Gale Transatlantique

Le steamer QUEBEC est attendu dimanche 11 courant et partira probablement le même jour pour Gonaïves et Petit Goâve.

Port-au-Prince, le 7 Octobre 1908.

L'agent,

F. M. ALTIERI

Prière d'aviser l'administration de la moindre irrégularité dans le service du « *MATIN* » afin qu'il y soit de suite remédié

HOTEL BELLEVUE

ET RESTAURANT

Place du Champ-de-Mars

PORT-AU-PRINCE (HAITI)

M^{me} Hermance ALFRED, directrice

APPARTEMENTS POUR FAMILLE

DINERS—LUNCHES.

Installation moderne et confortable. — Vue sur la mer. — Température douce et régulière. — Les Tramways desservent l'Hôtel-Bellevue toutes les 7 Minutes.

PROPRIÉTÉ SPACIEUSE, S'OUVRANT SUR DEUX RUES

PROMENADES — JARDINS

Salle de réception. — Piano. — Gramophones.

Sonneries Electriques

Table d'Hôte tous les jours, de midi à 2 heures, de 7 à 8 heures du soir

TANNERIE CONTINENTALE

DE

Port-au-Prince

CAPACITÉ 500 PEAUX PAR JOUR

PREPARATION DES PEAUX DE VINGT-QUATRE (24) COULEURS.

Vente des chaussures : Chvreau-glacé, Verni et couleurs, pour Hommes, Dames et Enfants.

(BOUTONNÉ, ELASTIQUE ET LACÉ)

En gros et en détail pour toute la République

A L'ÉLÉGANCE

CORDONNERIE.
E. SEPE

42, Rue des Fronts-Forts.

CHAUSSURES EN DÉPÔT, POUR LA VENTE
Promptitude et soin aux commandes tant ici qu'en province.

Chaussures de Dame forme et travail toujours tout ce qu'il y a de plus nouveaux.

Formes américaine et française pour Messieurs ; élégantes et commodes.

Pour les enfants le plus à l'aise.
Travail solide exécuté avec des peaux de première marque.

Assurance de grand rabais.
Pâtes, Cirages et Liquides

Francisco DESUSE

Fabricant de chaussures

La Manufacture a toujours en dépôt un grand stock, — pour la vente en gros et en détail, — de chaussures en tous genres pour

HOMMES, FEMMES, ENFANTS
Les commandes des commerçants de l'intérieur pour ont être exécutées dans une semaine à peu près.

23, Rue des Fronts-Forts, 23
PORT-AU-PRINCE (HAITI)

Panamas !...

Élegants, solides, arrivés par le « Montréal ».

Chez M^{me} LEONIDE SOLAGES.

22, Rue des Fronts-Forts.

Chapeaux ! :

Chapeaux !!

Chapeaux !!!

PAILLE DE PORTO-RICO
ACCOUREZ CHEZ

JOSÉ SAN MILLAN

Le coiffeur artiste, qui vient avec le concours d'un chapelier remarquable, M. JAIME TESTAR, d'installer une

FABRIQUE DE CHAPEAUX

PLACE GEFFRARD

Salon de Coiffure du Louvre

Pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Cordonnerie Nouvelle

G. B. PETOIA

143, GRAND'RUE, 143
PORT-AU-PRINCE

CHAUSSURES EN TOUS GENRES
EN DÉPÔT, POUR LA VENTE
EN GROS ET DÉTAIL.]

Exécution prompte des commandes, tant ici qu'en Province.

Formes à hommes ; élégantes et rationnelles.

Chaussures de dames (Dernière mode de Paris) et le plus commode : chaussures pour enfants confectionnées avec des Peaux de toutes nuances d'une sélection et durée irréprochables, à des prix avantageux.

Cirages, pâtes et liquides

Pour chaussures de toutes nuances.

A. de Mattéis & Co

Maison fondée en 1888.

Derniers articles reçus

Parfumerie Houbigant; Royal Houbigant; Fougère Royal; Parfum Idéal; Savon, Poudre; etc. etc.

Coffrets de parfumerie très élégants. Parfum renommé *As ris*; *Lotion*, *Tri-copherous*.

Lampes, Fouets et Chamois pour buggy et buss.

Argenterie de luxe, Bibelots, Moustiquaires, Brosses, Pipes, Fumes-cigarettes, Cravates, Maroquinerie de toutes qualités.

La Maison a toujours un grand assortiment de *Bijouterie*, *d'Argenterie*, de *Diamant*, à la disposition du public en général et à la portée de toutes les bourses.

Ateliers d'Horlogerie et de Bijouterie: *Gravures*, *Confection* sur commande.

Achat de vieil or et vieil argent, — diamant et pierres précieuses à des prix avantageux.

ACHAT D'ÉCAILLES DE CARET

Prix exceptionnel

JULIEN FLORUS

Ancien élève de la 26^e Compagnie d'ouvriers d'Artillerie (Lorient)

Se tient à la disposition du public pour tous travaux de FORGE, et d'AJUSTAGE, de RÉPARATION de coffreforts etc. etc. à de bonnes conditions.

Rue de la Révolution N° 19

Vis-à-vis de la Chambre des Députés

Maison F. BRUNES.

195 GRAND'RUE 195

Dirigée par

L. HODELIN

Ancien membre de la Société Philanthropique des maîtres tailleurs de Paris

Vient de recevoir un grand choix d'étoffes diagonale, casimir alpaca, cheviote, cheviote pour deuil, etc. Recommande particulièrement à sa clientèle une belle collection de coupes de casimir, de gilats de fantaisie et de piqué de toute beauté

Spécialité de Costumes de noces. — Coupes Française, Anglaise et Américaine de la dernière perfection. La maison confectionne aussi des Costumes militaires, habits brodés dolmans, tuniques, habits carés. etc etc, de tous grades.

Au dernier cri!

FABRICATION DE CHAUSSURES
D. FERRARI

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients de la Capitale et de la province qu'il vient de se transférer de la Rue des Fronts-Forts, avec son même stock de chaussures, à la Grand'Rue au N° 153 avec l'inscription ci-dessus.

Les clients seront toujours servis dans les mêmes conditions ; c'est-à-dire avec les 5 % d'escompte sur la vente en gros ; sans oublier les mêmes soins et la même exactitude.

La Maison se charge toujours de faire prendre les mesures à domicile.

ECOLE

D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
PRATIQUE

PORT-AU-PRINCE, 58, RUE DU PORT.

Dans le but de donner une direction pratique à l'enseignement des jeunes filles, une Ecole Spéciale est fondée en cette ville sous le patronage d'un groupe de personnes qui s'intéressent à la réforme de l'Enseignement.

Cette nouvelle Institution adopte le programme officiel d'enseignement secondaire adapté aux exigences nouvelles de la vie pratique.

L'Enseignement est réparti en deux genres bien distincts :

1° L'Enseignement classique,

2° L'Enseignement pratique.

Ce dernier comprend les travaux manuels, les arts d'agrément, la pratique du ménage, et, en général, les connaissances utilisables au foyer, et indispensables à la femme obligée de subvenir aux besoins de l'existence.

L'Etablissement reçoit :

Des Externes,
Des Externes surveillées,
Des demi-pensionnaires.

L'Enseignement se divise en 3 cours.

1° Cours élémentaire : durée 4 ans, de six à 10 ans.

2° Cours moyen : durée 3 ans, de 10 à 13 ans.

3° Cours supérieur : durée 3 ans, de 13 à 16 ans.

Les cours d'enseignement pratique peuvent être également suivis par les enfants qui n'appartiennent pas à l'Ecole ; dans ce cas, elles seront classées d'après leur âge dans l'un des cours ci-dessus.

Un cours supérieur d'enseignement pratique et d'arts d'agrément recevra les personnes qui voudront se parfaire dans les dites connaissances.

Pour les conditions d'admission s'adresser à

M^{me} LAPORTE

Officier d'Académie, Brevet supérieur,
Elève de la Légion d'Honneur,
Directrice de l'Etablissement

NOTE. — Un cours gratuit d'enseignement primaire professionnel est attaché à l'établissement.

MAISON

N. Cordasco

La seule Maison qui peut répondre à tous les caprices du bon goût.

La Maison la plus assortie, où l'on trouvera des chaussures de toutes pièces et à tous prix.

La Maison qui emploie les meilleures fournitures.

La Maison qui vend à meilleur marché.

On trouve dans ses souliers :
Élégance, Solidité et Propreté

Cette Maison est une des plus recommandables.

On trouve aussi Cirages pour toutes les chaussures noirs et couleurs à des prix encourageants.

Le public est avisé que j'autorise Mr F. F. Stines à agir comme mon agent à Port-au-Prince,

Le COMODORE W. E. MEYER
de Bermudes